

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

1. Le Conseil National de la Communication a suivi avec intérêt les informations diffusées sur les ondes de la Radio Publique Africaine (RPA) à partir de la mi-journée de ce lundi 04 Novembre 2014, particulièrement l'élément portant sur la récente décision prise par le CNC en rapport avec les plaintes déposées par le Parti CNDD-FDD et le Gouverneur de la Province de BUBANZA contre la RPA ;
2. Le Conseil National de la Communication informe l'opinion nationale et internationale que toutes les informations diffusées par la RPA à ce sujet sont fausses :
3. Dire que le Conseil National de la Communication a porté plainte contre la RPA en lieu et place du Parti CNDD-FDD et du Gouverneur de la Province BUBANZA revient à ignorer le contenu de la décision dont pourtant la RPA a reçu une copie ;
4. En réalité, le Conseil National de la Communication n'a fait que transmettre les dossiers à l'instance judiciaire compétente à qualifier et à statuer sur les plaintes conformément aux articles 20 et 66 de la loi régissant la presse au Burundi ;
5. Affirmer que l'Assemblée Plénière du CNC n'avait rien à reprocher aux propos incriminés par le deux plaignants, c'est-à-dire le Parti CNDD-FDD et le Gouverneur de la Province BUBANZA, et que seul le Vice-Président du CNC s'y serait opposé, relève d'une volonté délibérée de diviser le Conseil et d'individualiser les décisions alors que ces dernières sont prises de manière consensuelle ;
6. Dire que le Président et le Vice-Président du CNC auraient pris une décision contraire à celle de l'Assemblée Plénière est un

mensonge éhonté et sans aucun fondement, avec toujours la même visée de diviser les membres du Conseil ;

7. Affirmer que des actions du CNC rentreraient dans une politique délibérée de provocation et de déstabilisation de la RPA est une façon de remettre en cause et de diaboliser l'autorité constitutionnelle de régulation des médias burundais,
8. Au vu de tout ce qui précède, le Conseil National de la Communication constate avec amertume que derrière ces propos se cachent une malhonnêteté et une mauvaise foi qui militent malheureusement pour le discrédit de ce médium, étant donné que la copie de l'acte du CNC lui a été transmise officiellement.